

Section de la Lozère

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames les Inspectrices,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, le SE-Unsa souhaite une bonne rentrée, à tous les membres de cette CAPD, ainsi qu'à tous nos collègues.

Le SE-Unsa souhaite également la bienvenue dans notre département à Madame Mazeyrie IEN de la circonscription de Florac et à Madame Titet pour la circonscription de Mende-ASH, ainsi qu'à Madame Richard à la DRHE.

Nous voici donc à l'aube de notre deuxième rentrée du gouvernement actuel. A la même époque l'an dernier, nous demandions que notre ministre nous fasse confiance. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

Le 12 juillet dernier, les syndicats enseignants ont claqué la porte du Conseil Supérieur de l'Education. Le SE-Unsa, suite à cet acte fort, a vivement dénoncé le manque de dialogue, la politisation des programmes, une nouvelle marche en arrière, en particulier sur l'Education Morale et Civique.

Ce nouveau programme d'EMC a été publié au BO du 26 juillet, avec les nouveaux programmes de l'école et du collège en français et mathématiques, pour une mise en application à cette rentrée 2018. Sans qu'aucun bilan n'ait pu être effectué des programmes de 2016, sans qu'aucune demande d'ajustements n'ait été portée par le comité de suivi des programmes ou par les organisations représentatives des personnels concernés, le ministre a décidé qu'ils devaient être revus.

Les programmes de 2016 tentaient de prendre en compte toutes les connaissances sur le fonctionnement des apprentissages chez l'élève et de mettre les savoirs et exercices scolaires au service des compétences essentielles de compréhension et d'expression à l'oral et à l'écrit. A présent, le message délivré est celui du retour à « l'autorité des savoirs » et aux pratiques les plus traditionnelles. La pédagogie de la répétition et les entraînements mécaniques ne permettront pas à tous les élèves, en particulier, les plus fragiles et les moins scolaires, d'accéder aux compétences complexes pourtant indispensables pour s'insérer dans une société de plus en plus exigeante.

Avec une publication en plein été, le ministre méprise le travail des personnels. Ce mépris s'ajoute à la négation du professionnalisme des enseignants par la

multiplication des directives du trimestre dernier : recommandations pédagogiques, contenus imposés des animations pédagogiques, imposition de manuels de lecture, APC consacrées à des activités de lecture... A ce propos, le SE-Unsa rappelle que l'organisation des APC continue de relever d'une proposition du conseil des maîtres : en l'absence de modification du cadre réglementaire, les enseignants peuvent continuer à organiser les APC avec des contenus et des modalités définis localement.

Les enseignants se désespèrent de ces changements incessants, des injonctions à faire autrement et de la petite musique qui dit que ce qu'ils faisaient juste avant n'était pas sérieux.

La vie de la classe, les projets collectifs et les attentions individuelles sont essentiels à la réussite de chacun des élèves. Enseigner est un acte complexe qui travaille sur de l'humain et à ce titre, des préconisations nationales normées ne peuvent être que des repères, des repères utiles mais seulement pour étayer un travail collectif de conception, d'accompagnement et d'émancipation.

Le SE-Unsa ne dit pas au gouvernement que le défi est facile à relever mais que la réussite de l'École repose sur ses personnels. Et ces personnels, pour faire réussir l'École, ont besoin de visibilité et de soutien, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Quinze mois après l'alternance politique, le SE-Unsa réitère sa volonté de concevoir une politique durable pour l'Éducation qui sache toujours avancer sans dénier les efforts et les travaux existants des personnels pour la réussite de leurs élèves. Cela passe notamment par un dialogue social de qualité qui n'a toujours pas trouvé ses espaces et son rythme.

Enfin, en cette période de rentrée comment ne pas revenir une fois de plus sur la colère des directrices et directeurs d'école qui, en dépit de la simplification de la tâche des directeurs (datant de 2014...) et de la publication par le ministère en mars 2017 de « 16 engagements pour l'amélioration du métier de directeur d'école », voient leur charge de travail s'alourdir d'année en année. Dans notre département, la plupart des directrices et directeurs ne bénéficient que d'une journée de décharge mensuelle, cela est bien insuffisant pour répondre à toutes les demandes. Il est essentiel que les directrices et directeurs, mais aussi les équipes, puissent se dégager de tâches administratives chronophages, redondantes et dont ils ne perçoivent pas toujours l'utilité pour se consacrer en priorité au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves.